



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier à 20 h 34 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 34 par madame Nancy St-Pierre.

Madame Nancy Boudreault, adjointe administrative et Monsieur René Dufour, directeur général assistant à la séance.

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-01-2026

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et période de questions
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 01 décembre 2025
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 décembre
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre
 - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance d'adoption du budget 2026 du 18 décembre 2025
 - 3.5 Première période de questions
- 10.2 Dossier matricule # 6974 48 5142 00 0000
Le conseil convient de traiter ce point à ce moment de la séance, compte tenu de la présence du citoyen.
4. Correspondance
 - 4.1 Fédération Québécoise des municipalités (fqm)
 - 4.2 Hydro-Québec
 - 4.3 Comité MDSMU24/7
 - 4.4 Loisirs et sport Bas-St-Laurent – Rassemblement des camps !
 - 4.5 Services KamAide
5. Administration
 - 5.1 Mode de fonctionnement des procès-verbaux – municipalité (à compter de janvier 2026)
 - 5.2 Règlement numéro 302-2026 – Décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026
 - 5.3 Résolution - Ajustement des salaires au 21 décembre 2025
 - 5.4 Politique relative aux jetons de présence, aux frais de déplacement et aux per diem (Version 2)

- 5.5 Approbation de l'adhésion de la ville de la Pocatière à l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme et autorisation de signature de l'avenant no 1 à l'entente
- 5.6 Projet d'entente avec le promoteur (xyz)
- 5.7 Formation obligatoire élus municipaux
- 5.8 Lac à l'Épaule
- 5.9 Points du maire
- 5.10 Points du D.G.
- 6. Déneigement / Nil
- 7. Sécurité publique et civile
 - 7.1 Réunion COMITÉ KamEst du lundi 24 novembre 2025
- 8. Hygiène du milieu/NIL
- 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
 - 9.1 Information collecte des plastiques agricoles
 - 9.2 Invitation - Rencontre d'information Collecte des plastiques agricoles - 2026
 - 9.3 Substitut à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelle du Kamouraska
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Règlement de zonage
 - 10.3 Statistique sur la population des municipalités_20251224
 - 10.4 Maison Canada
 - 10.5 Avis de motion et adoption par résolution d'un projet de règlement
- 11. Voirie
 - 11.1 Identification véhicule municipal
 - 11.2 PAVL Double Vocation 2024
 - 11.3 Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – Volet : Redressement-Sécurisation – Réfection du 5e Rang
- 12. Comptes à payer (décembre 2025)
- 13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement
 - 13.1 Résolution - Contribution financière à la Télévision Communautaire du Kamouraska (TVCK)
 - 13.2 Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière – Remise solennelle des pris de fin d'année
- 14. Divers
 - 14.1 Plan de développement local 2026-2030
 - 14.2 Projet projection de films –2025
 - 14.3 Génératrice
- 15. Deuxième période de question
- 16. Levée de la séance

**Il est proposé par Mme Nancy Boudreault de modifier l'ordre du jour afin de traiter le point 10.2 immédiatement après le point 3.5, compte tenu de la présence du citoyen concerné.
Adopté à l'unanimité.**

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-01-2026

3.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance ordinaire du 01 décembre** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Renaud Ouellet

APPUYÉ DE Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

03-01-2026

3.2 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance extraordinaire du 08 décembre** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Catherine Gagnon

APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

04-01-2026

3.3 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance extraordinaire du 18 décembre** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

APPUYÉ DE Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

05-01-2026

3.4 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance d'adoption du budget 2026 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska du 18 décembre** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Michel Bélanger

APPUYÉ DE Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1 citoyen présent

06-01-2026

10.2 Dossier matricule # 6974 48 5142 00 0000

Le conseil convient de traiter ce point à ce moment de la séance, compte tenu de la présence du citoyen.

Voir note et courriel joints, déposé sur le nuage

RÉSOLUTION NO 06-01-2026 - Participation aux frais de notaire – Mise à jour de la servitude de passage des conduits d'Écoflo (matricule # 6974 48 5142 00 0000)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska est propriétaire des installations d'Écoflo et détient un droit de servitude de passage pour les conduits sur le matricule # 6974 48 5142 00 0000;

ATTENDU QUE selon les plans de localisation fournis initialement par l'ingénieur, les conduits d'Écoflo semblaient passer sous le garage existant;

ATTENDU QU'il a été démontré, à la suite d'un plan réalisé par un arpenteur-géomètre, que les conduits d'Écoflo ne passent pas sous le garage et que les plans de localisation initiaux contenaient une erreur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a assumé la totalité des frais d'arpentage pour la localisation réelle des conduits d'Écoflo, pour un montant de 804 \$;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà acquitté ses propres frais d'arpentage dans ce dossier;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'époque avait approuvé les plans de localisation erronés;

ATTENDU QUE les règlements de la MRC de Kamouraska et les dispositions applicables à la construction d'un nouveau garage exigent que la servitude de passage des conduits d'Écoflo soit conforme à la localisation réelle indiquée au plan de l'arpenteur;

ATTENDU QUE la correction de la servitude existante nécessite la préparation d'un acte notarié afin que celle-ci reflète la situation réelle sur le terrain;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit statuer sur la répartition des frais de notaire relatifs à cette mise à jour de la servitude;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet,

APPUYÉ PAR : Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska assumera 50 % des frais de notaire requis pour la mise à jour de la servitude de passage des conduits d'Écoflo pour le matricule # 6974 48 5142 00 0000, afin que celle-ci corresponde à la localisation réelle des conduits telle que démontrée par le plan de l'arpenteur-géomètre.

Que M. René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, est autorisé à procéder au remboursement au citoyen de la part des frais de notaire assumée par la Municipalité, conformément à la présente résolution.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Fédération Québécoise des municipalités (fqm)

Résumé abrégé – FQM

La Fédération québécoise des municipalités félicite les élus pour leur élection et rappelle son rôle de porte-parole des régions. Elle présente les services et expertises offerts aux municipalités membres et invite les élus à s'impliquer au sein de l'organisation, notamment en vue des prochaines élections à son conseil d'administration. Elle réitère son soutien et transmet ses vœux du temps des Fêtes.

<https://fqm.ca/devenir-membre/>

La municipalité est déjà membre de la fqm.

4.2 Hydro-Québec

Résumé abrégé – Hydro-Québec

Hydro-Québec félicite la mairesse pour son élection et réaffirme sa volonté de collaboration avec la municipalité. L'organisation se dit disponible pour soutenir les initiatives municipales et favoriser un dialogue constructif. Mme Betty Vouillon est désignée comme personne-ressource attitrée pour la municipalité.

Le nom du contact privilégié ainsi que ses coordonnées seront ajoutés au répertoire téléphonique de la municipalité.

4.3 Comité MDSMU24/7

Le Comité MDSMU 24/7 invite nos élus(es) municipaux ainsi que nos citoyens(nes) à une consultation publique qui se tiendra mercredi le 14 janvier, à compter de 19 h, à l'Église Marie-Médiatrice d'Estcourt, à Pohénégamook.

M. Michel Bélanger devrait y assister. À suivre lors de la prochaine séance.

4.4 Loisirs et sport Bas-St-Laurent – Rassemblement des camps !

Le courriel est un rappel concernant les inscriptions en cours pour le Rassemblement des camps, un événement de réseautage et de formation destiné aux gestionnaires de camps du Bas-Saint-Laurent.

Ne s'applique pas à la municipalité car ce n'est pas nous qui organisons les camps de jour d'été.

4.5 Services KamAide

Une demande est faite à la municipalité pour **diffuser de l'information dans le journal municipal** afin de faire connaître le service **ITMAV**, destiné aux **personnes âgées en situation de vulnérabilité** du Kamouraska. Le service est **gratuit, confidentiel** et vise à briser l'isolement et faciliter l'accès aux ressources.

5- ADMINISTRATION

5.1 Mode de fonctionnement des procès-verbaux – municipalité (à compter de janvier 2026)

Une nouvelle méthode de fonctionnement des procès-verbaux de la municipalité sera mise en route à compter de janvier 2026. Ces changements sont fondés sur ces principes généraux :

Les procès-verbaux consignent uniquement :

- Les décisions du conseil ;
- Les résolutions adoptées ;
- Les discussions jugées nécessaires pour la compréhension;
- Les mentions obligatoires prévues par la loi.

Les PV ne doivent pas contenir de texte intégral de règlements, avis publics ou autres documents officiels.

Cette nouvelle méthode vise à :

- Uniformiser la présentation des procès-verbaux ;
- Réduire les erreurs de transcription ;
- Respecter les normes du MAMH ;
- Simplifier l'archivage et la publication ;
- Clarifier la distinction entre PV, règlements et résolutions.

07-01-2026

5.2 Règlement numéro 302-2026 – Décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025 par M. Michel Bélanger concernant l'adoption du règlement no 302-2026 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2026 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur de l'adoption du budget 2026 ;

ATTENDU QU'aucun avis de contestation n'a été formulé.

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

APPUYÉ PAR : Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le règlement 302-2026 soit adopté tel que présenté.

Le règlement 302-2026 est déposé sur le nuage pour consultation.

08-01-2026

5.3 Résolution - Ajustement des salaires au 21 décembre 2025

ATTENDU QUE les salaires des employés de la municipalité sont bonifiés à compter du 21 décembre 2025.

QUE le taux horaire du matricule 47 soit haussé à 26 \$/ heure, que celui du matricule 68 soit augmenté à 24 \$ / heure et que celui du matricule 69 soit augmenté à 22 \$ / heure.

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Ouellet

APPUYÉ PAR : Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

5.4 Politique relative aux jetons de présence, aux frais de déplacement et aux per diem (Version 2)

La version du 01 décembre 2025 de la politique est déposée sur le nuage, pour fins de discussion tel que demandé par les conseillers à la dernière séance ordinaire.

Les conseillers ont proposé des modifications finales à la politique lors de la séance de travail. Une nouvelle version sera déposée lors de la prochaine séance ordinaire pour adoption.

09-01-2026

5.5 Approbation de l'adhésion de la ville de la Pocatière à l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme et autorisation de signature de l'avenant no 1 à l'entente

À la suite de la demande d'adhésion de la **Ville de La Pocatière** et des demandes de retrait de l'**ancienne municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth** et de l'**ancienne Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière** de l'entente intermunicipale relative aux services d'application de la réglementation d'urbanisme, un **avenant à l'entente** ainsi qu'un **modèle de résolution** nous ont été transmis par la MRC de Kamouraska pour adoption et signature lors de la séance du conseil de janvier 2026. Le tout doit leur être envoyé dans les meilleurs délais, mais surtout **avant le 1er février 2026**.

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme (ci-après appelée l'« Entente ») intervenue le 1^{er} février 2025 entre la MRC de Kamouraska et la Municipalité de Kamouraska, la Municipalité de Rivière-Ouelle, la Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, la Municipalité de Saint-Germain-de-Kamouraska, **la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska**, la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, la Municipalité de Saint-Pacôme, la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE l'article 20 de l'Entente prévoit que toute municipalité désirant adhérer à l'Entente pourra le faire conformément à l'article 624 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), ou à l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), sous réserve des conditions suivantes :

1. La municipalité requérante fera parvenir à l'ensemble des parties une résolution de son conseil municipal demandant son adhésion à l'Entente;
2. La municipalité requérante devra accepter les conditions prévues à l'Entente ou toute autre condition qui pourrait être fixée par les parties pour accepter cette adhésion;
3. Cette adhésion ne prendra effet que sur approbation de l'ajout de la municipalité requérante de l'ensemble des parties de l'Entente;

ATTENDU QUE l'article 22 de l'Entente prévoit que toute modification au contenu de l'Entente devra faire l'objet d'un avenant signé par toutes les parties;

ATTENDU le regroupement de la Ville de La Pocatière, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth entré en vigueur le 3 septembre 2025;

ATTENDU QUE le 1^{er} décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a adopté la résolution numéro 2025-12-110 demandant son adhésion à l'Entente, acceptant les conditions prévues à l'Entente pour son adhésion et demandant le retrait des anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a transmis ladite résolution à l'ensemble des parties à l'Entente;

ATTENDU Qu'à titre de partie à l'Entente, la Municipalité de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** doit se prononcer sur l'ajout de la Ville de La Pocatière à l'Entente;

ATTENDU QU'UN avenant à l'Entente a été préparé relativement à l'ajout de la Ville de La Pocatière et au retrait des anciennes municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth;

ATTENDU QUE ledit avenant a été déposé et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Renaud Ouellet,

Appuyé par Claude Ouellet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** approuve l'ajout de la Ville de La Pocatière à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme en date du 1^{er} février 2026.

QUE le conseil municipal de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** autorise Mme **Nancy St-Pierre**, mairesse, et M. **René Dufour**, directeur général et greffier-trésorier, à signer, tel que rédigé, l'avenant no 1 à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme.

QUE le conseil municipal de **Saint-Joseph-de-Kamouraska** autorise également Mme **Nancy St-Pierre**, mairesse, et M. **René Dufour**, directeur

général et greffier-trésorier, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

5.6 Projet d'entente avec le promoteur (xyz)

Projet qui sera à travailler en séance de travail et par le Comité des bâtiments. Nous sommes toujours en attente de la MRC de Kamouraska dans ce projet.

Dossier à suivre.

5.7 Formation obligatoire élus municipaux

Voici les informations concernant la **formation des élus offerte par la FQM**, transmises par Karina – Formation des élus :

Dates limites de formation

- **Nouveaux élus** : au plus tard le **26 avril 2026** (6 mois suivant la date officielle d'entrée en poste)
- **Anciens élus** : au plus tard le **26 juillet 2026** (9 mois suivant la date officielle d'entrée en poste)

Modes de formation offerts (3 possibilités)

- En présentiel (les premières formations sont prévues vers avril 2026)
- En classe Zoom, de jour ou de soir, avec formateur
(il ne semble plus y avoir de disponibilités les fins de semaine)
- En auto-apprentissage, à votre rythme

À noter : il est possible pour les anciens élus de suivre la formation destinée aux nouveaux élus s'il n'y a plus de place dans l'autre option. La différence est que le formateur approfondit davantage certains éléments pour les élus réélus.

Site internet pour l'inscription à la formation

<https://formationmunicipale.com/?&cvType=0j4Si7QnYT1yhCpe56F9A%252fXzH2OOn5WaszO94FNvZg%253d&cvView=3&cvCat=MxmSVYKK8hwxgKnxjd1oBQ%253d%253d>

Frais et modalités de paiement

- La formation est payée par la municipalité.
- Lors de l'inscription, veuillez sélectionner le **tarif Duo (299 \$)** pour les deux formations par personne (prix membre).
- Veuillez **cocher l'option « paiement par facturation »** afin que la FQM transmette la facture directement à la municipalité.

Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux (novembre 2025) :
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/elections/guide_accueil_elus_municipaux.pdf

Outils de référence pour les nouveaux élus municipaux :
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/elections/NAP_NouveauxElus.pdf

Nancy Boudreault procédera à la création des identifiants des conseillers et de la mairesse au cours de la semaine, en utilisant leur adresse courriel personnelle, tel que requis par la FQM.

Le Conseil a exprimé le souhait de suivre la formation en équipe. Une démarche sera effectuée auprès de la FQM afin de vérifier la possibilité d'organiser une formation privée regroupant les deux modules, pour un total de 11 heures.

À défaut, les membres du Conseil souhaitent participer ensemble à une formation virtuelle sur Zoom. Nancy Boudreault vérifiera les disponibilités et soumettra rapidement une proposition au Conseil.

5.8 Lac à l'Épaule

Planification d'une rencontre.

Une rencontre d'une demi-journée sera planifiée à l'automne 2026. À mettre à l'ordre du jour en septembre 2026 pour planification.

5.9 Points du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté à la suite de la rencontre publique du 01 décembre 2025

- 2 décembre : Rencontre Tourisme Kamouraska
 - Budget
 - Planification stratégique
- 8 décembre : Séance extraordinaire MRC
 - Adoption budget + séance publique
- 9 décembre : Rencontre Tourisme Kamouraska
 - Séance travail budget (suite)
- 15 décembre : Rencontre avec un citoyen de St-Joseph-de-Kamouraska (durée 2 h 30)
- 17 décembre :
 - Rencontre Régie des matières résiduelles
 - Rencontre virtuelle FQMA
- 18 décembre : Adoption du budget municipale
- En continue ... :
 - Échanges par courriel avec une citoyenne pour le SDG en communauté
 - Planification de rencontre avec Nancy Fortin pour une construction (MRC)
 - Échanges avec deux citoyens et la MRC pour l'établissement d'une entreprise à St-Joseph-de-Kamouraska.

5.10 Points du D.G.

- a) Vérificateur – suivi/changement de comptable
Dossier à suivre
- b) Dossier CPTAQ pour le terrain de BMX
Nous n'avons plus accès à notre dossier en ligne pour l'instant. Dossier à suivre
- c) Formation des comités (conseiller responsable) :
 - Comité CCU : Michel Bélanger, Nancy St-Pierre
 - Comité de développement – Café : Catherine Gagnon
 - Comité de développement – BMX : Nancy St-Pierre
 - Comité de développement – OTJ : Claude Ouellet
 - Comité RH (ressource humaine) : Manon Guérette, Renaud Ouellet, Nancy St-Pierre
 - Comité Bâtiments : Renaud Ouellet, Pierre-Yves l'Hérault, Nancy St-Pierre
 - Comité Embellissement : Manon Guérette
 - Comité Bibliothèque : Catherine Gagnon
 - Budget : Manon Guérette, Nancy St-Pierre, Direction*Faire parvenir le nom des conseillers et leur adresse courriel aux différents comités*
- d) Rencontre à prévoir avec le comité RH
À planifier en février/mars

- e) TECQ de 121 751 \$ pour l'église
- f) Annulation d'un contrat pour les chaînes de sécurité sur la scène à l'église.

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Réunion COMITÉ KamEst du lundi 24 novembre 2025

Voici les principaux points de la rencontre du Comité KamEst du 24 novembre :

- **66 appels depuis le début de l'année**, soit **19 de plus** que lors de la dernière rencontre.
- **Budget 2026 proposé : 305 661 \$**, en hausse de **4,67 %**, surtout en raison du **triplément des assurances**.
- Vente du **camion 910** pour **180 000 \$**; ce montant servira à acheter un **véhicule de soutien**, un **compresseur d'air** et d'autres équipements nécessaires.
- Un **exercice de mise à feu** est prévu le **30 novembre**.
- Prochaine rencontre : **23 mars 2026**, à Saint-André-de-Kamouraska.

8. HYGIÈNE DU MILIEU/Nil

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

10-01-2026

9.1 Information collecte des plastiques agricoles

La **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (RIGMRK)** informe la municipalité de l'avancement du projet régional de collecte des **plastiques d'enrubannage agricoles**. L'entente entre **AgriRécup** et la **Société VIA** est en voie d'être finalisée et devrait être officialisée avant les Fêtes 2025, permettant le **déploiement du service dès le premier trimestre 2026**.

Fonctionnement prévu du service :

- **Fréquence** : 1 collecte par mois, le vendredi (12 collectes/an).
- **Coût** : 600 \$ par producteur, fixe.
- **Facturation municipale** : basée sur 75 % du nombre de producteurs utilisant des plastiques (données UPA), ajustée au prorata selon le début réel de la collecte.
- **Engagement des producteurs** : inscription pour l'année complète, facturation dès adhésion; aucun service partiel.

Rencontres et mobilisation :

Des **rencontres d'information et de consultation** seront organisées avec l'UPA et AgriRécup, complétées par une **tournée sur le terrain** pour rencontrer les producteurs et distribuer du matériel informatif. La municipalité est invitée à faciliter les contacts avec les producteurs afin d'assurer une participation maximale.

Impacts financiers :

Le montant estimatif pour la municipalité repose sur 75 % de participation. Exemple : pour 8 producteurs, estimation de 6 inscriptions → 3 600 \$, à répartir en quote-part sur l'année. Les variations d'adhésion peuvent générer un gain ou un manque à gagner, mais le tarif par producteur reste fixe à 600 \$.

Évolution du programme :

En 2027, un ajustement du tarif sera effectué selon les **coûts réels**, le **nombre de participants** et l'**optimisation des routes de collecte**.

Prochaines étapes :

La Régie finalise le **matériel de communication** pour lancer un **blitz d'information** dès la signature officielle de l'entente. Une section dédiée sera disponible sur le site de la Régie et les municipalités seront recontactées lorsque les communications seront prêtes.

RÉSOLUTION NO 10-01-2026 - Projet régional de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles – Position de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (RIGMRK) a informé les municipalités de la mise en œuvre d'un projet régional de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles;

ATTENDU QUE la méthode de facturation proposée par la RIGMRK est basée sur une estimation de 75 % des producteurs agricoles, à un tarif fixe de 600 \$ par producteur;

ATTENDU QUE cette méthode de facturation a été transmise **après l'adoption du budget municipal 2026**, empêchant la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska de prévoir les frais occasionnés;

ATTENDU QUE la Municipalité **n'a pas reçu la liste des producteurs agricoles** utilisée pour établir le calcul de la quote-part municipale;

ATTENDU QUE la méthode de facturation actuelle **inclut des producteurs utilisateurs ou non de plastiques agricoles**, sans distinction;

ATTENDU QUE certains producteurs agricoles pourraient souhaiter **assurer eux-mêmes la livraison de leurs plastiques agricoles**, option qui n'est pas prise en compte dans la facturation proposée;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que la méthode de facturation et la façon de faire ont été **imposées unilatéralement**, sans possibilité de validation ni d'ajustement par les municipalités;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1. QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska **s'oppose à la méthode de facturation imposée par la RIGMRK** dans le cadre du projet de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles;
2. QUE la Municipalité demande formellement à la RIGMRK :
 - De transmettre la **liste complète des producteurs agricoles** ayant servi au calcul de la quote-part municipale;
 - De permettre à la Municipalité de **valider quels producteurs souhaitent effectuer eux-mêmes la livraison** de leurs plastiques agricoles;
 - De revoir la méthode de facturation afin qu'elle repose sur le **coût réel par producteur utilisateur effectif**, excluant les producteurs non-consommateurs;
 - De fournir un **compte rendu des producteurs de Saint-Joseph-de-Kamouraska** ayant participé aux rencontres tenues les **13, 14 et 15 janvier 2026**;
 - D'adopter une **approche collaborative**, en concertation avec l'UPA, afin d'identifier une solution équitable pour la gestion des coûts liés à ce service;
3. QUE la mairesse, Mme **Nancy St-Pierre**, et le directeur général, M. **René Dufour**, soient mandatés pour transmettre officiellement la présente résolution à la RIGMRK et entreprendre toute démarche nécessaire afin de défendre les intérêts financiers de la Municipalité et de ses producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2 Invitation - Rencontre d'information Collecte des plastiques agricoles - 2026

Résumé – Rencontre d’information sur la collecte des plastiques agricoles (2026)

Un nouveau service de **collecte des plastiques agricoles** (plastiques d’enrubannage) sera déployé dans le Kamouraska en 2026. Des **rencontres d’information**, organisées par la **Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska (RIGMRK)** en collaboration avec **AgriRécup** et les partenaires du milieu, s’adressent aux **producteurs agricoles utilisant des plastiques d’enrubannage** (balles rondes ou carrées).

Ces rencontres auront lieu les **13, 14 et 15 janvier 2026** et visent à présenter le fonctionnement du service, les plastiques acceptés, les coûts, les responsabilités des producteurs, les modalités liées aux conteneurs ainsi que la fréquence de collecte. Les inscriptions au service et les commandes de conteneurs pourront être effectuées sur place.

L’invitation a été posté à chaque producteur/trice agricole de la municipalité ainsi qu’à ceux possédant des terres agricoles le 7 et 8 janvier.

Robin Lapointe, responsable des travaux public et inspecteur participera à la rencontre du 15 janvier à St-Alexandre-de-Kamouraska.

11-01-2026

9.3 Substitut à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelle du Kamouraska

Autorisation de représentation à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska

ATTENDU QUE la municipalité souhaite désigner un représentant pour siéger à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska en remplacement de Mme Nancy St-Pierre;

IL EST RÉSOLU que **M. Claude Ouellet** est autorisé à siéger aux séances de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska en remplacement de Mme Nancy St-Pierre à titre de substitut.

IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet

APPUYÉ PAR : Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

10. URBANISME

10.1 Règlements de zonage

Les documents finaux, avec les coquilles corrigées, nous sont parvenus le 18 décembre 2025.

10.3 Statistique sur la population des municipalités 20251224

14030 Saint-Joseph-de-Kamouraska : 401 habitants

10.4 Maison Canada

Planification de rencontre avec Mme Nancy Fortin pour le projet de développement du projet domiciliaire. (Agenda Nancy St-Pierre)
La rencontre est planifiée pour le 22 janvier. Détails à venir lors de la prochaine séance.

Le programme Maisons Canada vise à accélérer la construction de logements abordables en soutenant des projets prêts à démarrer, innovants (ex. construction modulaire) et portés par des partenariats solides. Il finance divers types de projets : constructions neuves, densification,

logements étudiants, personnes âgées, transition, logements abordables en régions isolées et coopératives.
Pour être admissible, le logement doit être abordable, soit ne pas dépasser 30 % du revenu du ménage.

12-01-2026

10.5 Avis de motion et adoption par résolution d'un projet de règlement

Le projet de règlement est déposé sur le nuage pour consultation

Un avis de motion est donné par **Renaud Ouellet** à l'effet que lors de la présente séance du conseil, le premier projet de règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 afin de modifier les zones 13m et 15rzi en lien avec la permutation d'une aire de réserve.

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Claude Ouellet,**

Appuyé par **Michel Bélanger**

Et résolu unanimement

- 1) D'adopter, par la présente, le projet de règlement numéro 303-2026 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;
- 2) De fixer au **19 janvier 2026** la publication de l'avis public venant indiquer les modalités du processus de consultation publique.

11. VOIRIE

11.1 Identification véhicule municipal

Les collants d'identification des véhicules municipaux sont prêts chez BASE132. Ils doivent être récupéré à St-Pascal bientôt.
M. Robin Lapointe, inspecteur municipal, procédera à la pose des autocollants.

11.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet Double vocation Année 2024

Une demande sera formulée prochainement pour le PAVL 2024 et les documents viendront à la prochaine séance.

13-01-2026

11.3 Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 – Volet : Redressement - Sécurisation – Réfection du 5^e Rang

Résumé abrégé – Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027

La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska se voit accorder une **aide financière maximale de 2 677 501 \$** pour le projet de **réfection du 5^e Rang**

dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027.

La **convention d'aide financière**, jointe à la lettre, précise les modalités de versement(https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/transports/transports/aide_financiere/reseaux-routiers-locaux-municipaux/voirie-locale/modalites-PAVL-2025-2027.pdf) et les obligations de la municipalité. Le **premier versement** de 70 % sera versé après retour de la convention signée.

La municipalité doit :

- Respecter les **normes de visibilité** du programme et informer le ministère des activités publiques liées au projet (<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/protocole-visibilite/Pages/protocole-visibilite.aspx>);
- Réaliser les travaux dans un délai de **12 mois**;
- Transmettre un **état d'avancement** au plus tard le **31 janvier**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)**, volet **Redressement et sécurisation**, pour le projet concernant le **rang 5**;

ATTENDU QUE le **ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)** a confirmé, par courriel du 23 décembre 2025, que la demande a été retenue pour un montant de **2 677 501 \$**;

ATTENDU QUE le MTMD a transmis une **convention d'aide financière** devant être signée et retournée afin de confirmer l'octroi du financement;

ATTENDU QUE la Municipalité doit officialiser son engagement à respecter les conditions prévues à la convention;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Renaud Ouellet
APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault**

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte officiellement l'aide financière de **2 677 501 \$** octroyée dans le cadre du dossier **MTMD 20251125-008 – PAVL – Redressement et sécurisation du rang 5**;
2. **QUE** la **Mairesse, Mme Nancy St-Pierre**, et le **Directeur général, greffier-trésorier, M. René Dufour**, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la **convention d'aide financière** transmise par le MTMD;
3. **QUE** la Mairesse et le Directeur général soient autorisés à **retourner la convention signée au MTMD par voie électronique**, tel que demandé;
4. **QUE** la Municipalité s'engage à **respecter les conditions imposées par le programme PAVL** et à assurer le **suivi administratif et financier** du projet conformément aux exigences du MTMD;
5. **QUE** la présente résolution **entre en vigueur dès son adoption**.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

14-01-2026

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de décembre 2025)

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

APPUYÉ PAR Catherine Gagnon

Les comptes à payer s'élèvent à : **53 332.29 \$**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **3 923.15 \$**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0 \$**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUELEMENT

13.1 Résolution - Contribution financière à la Télévision Communautaire du Kamouraska (TVCK)

Sujet reporté à la prochaine séance

Résumé :

La TVCK fait face à une situation urgente : trois ordinateurs essentiels à leurs productions télévisuelles sont hors service ou en fin de vie. Pour garantir la continuité de leurs activités, ils ont dû investir 17 000 \$ dans l'achat de nouveaux équipements. Afin de couvrir cette dépense, la TVCK sollicite une contribution financière des municipalités de la MRC du Kamouraska, suggérant un montant idéal de 1 000 \$ par municipalité.

En contrepartie, la TVCK propose de fournir des images aériennes professionnelles de la municipalité, d'une valeur estimée à 4 800 \$, pour des besoins de communication ou de promotion. Ces images ont été capturées dans le cadre de l'émission "VUE DU CIEL".

La TVCK insiste sur l'importance de leur mission, qui consiste à informer, divertir et valoriser la région depuis 1975, et se dit disponible pour toute discussion ou information supplémentaire.

15-01-2026

13.2 Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière – Remise solennelle des prix de fin d'année

ATTENDU QUE le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière organise chaque année une **remise solennelle des prix scolaires** afin de récompenser les succès académiques, la bonne conduite, l'implication et le sens des responsabilités de ses élèves;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a toujours apporté son **soutien financier et moral** à cette activité;

ATTENDU QUE la remise des prix pour l'année scolaire 2025-2026 aura lieu le **jeudi 4 juin 2026**, à la chapelle du Collège, et que les dons permettent l'achat de volumes ou articles adaptés à l'âge et au niveau des élèves;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Manon Guérette

APPUYÉ PAR : Catherine Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT :

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme son **soutien à la remise solennelle des prix du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;**
2. **QUE** la Municipalité **autorise le versement d'un don d'un montant de 100 \$** destiné à l'achat des prix pour les élèves méritants;
3. **QUE M. René Dufour, Directeur général,** soit autorisé à **signer pour et au nom de la Municipalité** tous les documents relatifs à cette activité;

14. DIVERS

14.1 Plan de développement local

Le communiqué de presse concernant le lancement officiel du Plan de développement 2026-2030 (adopté à la séance extraordinaire du 8

décembre) a été diffusé sur le site internet et la page Facebook de la municipalité le 18 décembre 2025.

Sa réalisation a été rendue possible grâce à la contribution financière et à la collaboration de la **MRC de Kamouraska**.

<https://stjosephkam.ca/wp-content/uploads/2025/12/Communique-de-presse.pdf>

14.2 Projet projection de films –2025

Le communiqué de presse concernant l'activité Cinéma au café de l'église a été diffusé sur le site internet et la page Facebook de la municipalité le 18 décembre 2025.

Ce projet a été réalisé grâce à la participation financière de la MRC de Kamouraska pour un montant de 1 000 \$, dans le cadre de son Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (EDC) – volet loisir culturel municipal

https://stjosephkam.ca/wp-content/uploads/2025/12/2025-12-19_Communique-Cinema-au-Cafe-de-leglise_vf.pdf

14.3 Génératrice

Suivi du dossier. En attente de soumissions.
Électric-Zone, Guillaume Boucher

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen présent demande des précisions concernant le projet avec la génératrice : Nancy St-Pierre mairesse et Robin Lapointe précisent que c'est des demandes de la Sécurité civile et concernant un centre d'hébergement temporaire municipal.

16-01-2026

16. Clôture de la séance

Heure : 21 h 43

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier